

COMPTE-RENDU de la REUNION
CONSEIL MUNICIPAL du 6 NOVEMBRE 2017

ORDRE DU JOUR :

- Urbanisme :

- *D.I.A ;*
 - *Modification simplifiée du P.L.U. : bilan de la mise à disposition ;*
 - *Délaissé de voirie à la Croix de Faux-Coeur : prix de la cession ;*
 - *Projet de la Place de l'Eglise : demandes de subventions.*
- Demande de FEMREB ;
- Décisions modificatives budgétaires ;
- Assainissement collectif : tarif 2018
- CCB : rapport d'activité 2016 ;
- Questions diverses.

Présents : Mmes Goutte, Barras, Germain, Guénais, Braud,
MM. Venancy, Gaudinière, Girault et Picard.

Absents excusés : Mme Bernaud (pouvoir à M. Venancy),
MM. Baudet (pouvoir à Mme Goutte) et de Boisséson.

Le Conseil Municipal s'est réuni , lundi 6 novembre 2017, à 20h30, dans la salle du Conseil de la Mairie, sous la présidence de Mme Goutte, Maire.

Madame le Maire fait l'appel des conseillers, demande l'approbation du compte-rendu du précédent Conseil. A ce propos, M. Gaudinière souhaite apporter une modification, concernant l'Assainissement. Il faut noter : « C'est l'Entreprise REHA de Tours qui a été sélectionnée pour les travaux et l'Entreprise Suez qui sera chargée des vérifications après travaux ».

Cette précision apportée, **le procès-verbal de la réunion du précédent Conseil, est approuvé à la majorité (moins une voix).**

- Urbanisme :

- D.I.A :

2 Demandes d'Intention d'Aliéner, au 13 Route de Chante-Alouette (bâti) et au 20 Chemin de la Petite Roque (non bâti). Ces deux propriétés n'intéressant pas la commune, leur **renoncement est adoptée à l'unanimité des votants (11 voix pour , dont 2 pouvoirs).**

- Modification simplifiée du P.L.U. : bilan de la mise à disposition :

La modification simplifiée numéro 1 du P.L.U . a été approuvée. L'enquête publique, disponible un mois en Mairie, n'a pas fait l'objet d'observation du public , ni des Personnes Publiques Associées.

L'accord pour terminer la procédure a été signifié, mais il faudra laisser l'affichage en Mairie pendant encore un mois.

Délibération approuvée à l'unanimité des votants(11 voix pour, dont 2 pouvoirs).

- Délaissé de la Croix de Faux-Coeur : prix de la cession

Le potentiel acquéreur demande à baisser le prix d'achat du terrain, car celui-ci comporte une servitude (canalisation d'eau appartenant à son voisin).Le prix initial était de 20€/m2, pour une superficie de 80 m2 environ.

Le Conseil se prononce pour le maintien du prix initial, soit 20€/m2 ,à l'unanimité des votants (11 voix pour, dont un pouvoir .)

- Place de l'Eglise : demandes de subventions :

M.Gaudinière présente le projet de la Place de l'Eglise(Place du Souvenir), qui a été proposé par le Cabinet ECTAUR de Blaye(Maître d'Oeuvre associé), au cours de sa réunion d'information à la Commission Environnement.

Le cahier des charges fonctionnel, établi au préalable, correspond aux attentes et souhaits des riverains : accès à l'église, aucun stationnement devant le Monument aux Morts, accès pour le convoi funèbre, 8 places de stationnement, dont une pour les personnes à mobilité réduite (partie gauche), fond décoratif avec arbustes, arbres et pelouses, candélabres, plots amovibles et fixes, spots au sol, projecteur éclairant le monument aux morts... La base du monument sera refaite avec un empierrement de pavés, les chaînes enlevées... du nouveau mobilier urbain (sûrement onéreux) sera installé....

Le parvis de l'église pourrait être éventuellement modifié...

Ce projet (environ 63 000 €) favorisera les accès, embellira l'église et protégera l'environnement, en lui conservant un certain caractère de sobriété et de simplicité.

Les riverains seront conviés à une réunion ultérieure, lorsque tous les éléments seront donnés, notamment, tous les éléments chiffrés, ainsi que l'avis des Bâtiments de France.

Le Conseil se prononce en faveur de ce projet, à l'unanimité des votants (11 voix pour, dont deux pouvoirs).

- Demande de FEMREB :

Le FEMREB est le Fonds d'Extension et de Modernisation des Réseaux Electriques en Blayais.

M .Gaudinière informe, par le biais du Syndicat Intercommunal d'Electrification en Blayais, que la commune peut bénéficier d'une subvention de 35% sur le montant total T.T.C. des travaux (7 390 € HT_ plus 20% de T.V.A. _ pour l'installation de spots, projecteur, passage des câbles, raccordement au réseau, candélabres doubles, vérification de l'électrification...).

Il est donc proposé au Conseil de se prononcer en faveur, ou non d'une demande de subvention concernant les travaux d'électrification de la Place de l'Eglise ;

Délibération approuvée à l'unanimité des votants (11 voix pour, dont deux pouvoirs) pour demander 35% de subvention au FEMREB .

- Décisions modificatives budgétaires :

- Elles concernent l'installation, faite en régie, des toilettes pour les personnes à mobilité réduite, à l'école.

En Recettes, au Compte 722, au chapitre 042, il faut ajouter 4 300 € en Fonctionnement et en Dépenses, au Compte 023, il faut ajouter (virement) 4 300 € en Fonctionnement .

En Recettes, au Compte 021, il faut ajouter (virement) 4 300 € en Investissement et en Dépenses, au Compte 21312, au chapitre 040, il faut ajouter 4 300 € en Investissement.

Délibération approuvée à la majorité des votants (10 voix pour, dont un pouvoir, et une abstention : Mme Bernaud).

Elles concernent également le projet numéro 2 de la Mosaïste Emilie Baudrais, comportant deux nouvelles mosaïques à apposer dans des lieux publics .

En Recettes, au Compte 722, au chapitre 042, il faut ajouter 4 480 € en Fonctionnement et en Dépenses, au Compte 023, il faut ajouter (virement) 4 480 € en Fonctionnement .

En Recettes, au Compte 021, il faut ajouter (virement) 4 480 € en Investissement et en Dépenses, au Compte 2168, au chapitre 040, il faut ajouter 4 480 € en Investissement.

Délibération approuvée à la majorité des votants (10 voix pour , dont un pouvoir, et une abstention : Mme Bernaud).

- Assainissement collectif : tarif 2018 :

Au 1er janvier 2018, la C.C.B. va reprendre la compétence de l'Assainissement Collectif.

Faut-il, pour cela, en augmenter le tarif, à Plassac ?

Le Conseil vote contre une augmentation du tarif pour 2018, à la majorité des votants (10 voix contre, dont un pouvoir et une abstention, Mme Bernaud).

- C.C.B: Rapport d'activité 2016 :

Mme le Maire donne lecture du Rapport d'Activité 2016 de la C.C.B. Elle rappelle que

la loi Notre fut l'élément majeur de l'année 2016, avec sa mise en application au 1er janvier 2017. Courant 2016, des travaux impliquant des contacts techniques et politiques, ont été entrepris. Ces travaux d'anticipation ont permis d'intégrer les évolutions des 21 communes composant la C.C.B, qui réunit un Comité de Pilotage, tous les lundis.

Le 24 novembre 2016, le Préfet a acté l'extension des 13 communes à 21 communes. La nouvelle C.C.B. fonctionne depuis, avec un Président, 10 Vices-Présidents, un Bureau de 22 membres, un Conseil Communautaire de 37 Titulaires et 15 Suppléants.

Les satellites de la C.C.B. sont :

- **le C.I.A.S.** : Centre Intercommunal d'Action Sociale_ auquel les Agents du Bourgeois ont été rattachés_ (Pôles Jeunesse, aide à domicile, résidence personnes âgées...), avec son organe exécutif, qui est le Conseil d'Administration,

- **l'Office du Tourisme**, (de forme juridique, EPIC : Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial), dont le Comité de Direction est composé d'élus communautaires et socioprofessionnels.

Il y a six budgets : le principal de la C.C.B, avec deux budgets annexes (le SPANC et la Zone d'Activité Economique), le budget du C.I.A.S, avec deux budgets annexes (aide à domicile et résidence pour personnes âgées).

Avec 7 500 000 € (budget principal), 25 000 € (SPANC), pas de budget pour la Zone d'Activité Economique, 490 000 € (CIAS), 1 100 000 € (aide à domicile) et 385 000 € (résidence personnes âgées), la C.C.B. a géré un budget général de 9 400 000 € (dont 8 300 000 € pour le fonctionnement et 1 100 000 € pour l'Investissement).

L'année 2016 a vu l'ouverture de la Maison de Santé que les professionnels de santé ont dû s'approprier...et les travaux de l'Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique, débutés mi 2016, ont permis l'ouverture de cet établissement à la rentrée de septembre 2017. Cet Institut est à destination d'enfants ayant des difficultés physiques, mentales et comportementales.

Le projet du nouvel Office du Tourisme de Blaye, a fait débat, non pas pour son emplacement, mais pour son architecture contestable, quant à son environnement.

La C.C.B.s'est dotée d'un nouveau site Internet... et d'un nouveau grand rond-point au niveau du Centre Leclerc, pour permettre l'accès aux camions et autobus.

- Questions diverses :

Mme le Maire transmet aux élus l'invitation au pot de remerciements du Marathon, à Eyrens, le 18 novembre à 18h30

Monsieur Girault fait part de la demande d'une administrée qui souhaiterait occuper un local de 15 m2 une fois par mois, afin d'y exposer ses créations...Le local interassociatif pourrait convenir...Un rendez-vous sera donné en Mairie.

Monsieur Gaudinière indique que les travaux de la 3ème tranche d'assainissement (Rue du Chai et Rue de la Taillande), ont commencé aujourd'hui, pour une durée de 4 semaines.

Une réunion, avec le Syndicat d'Electricité a eu lieu pour définir les travaux de 2018.

Mme Barras donne lecture du compte-rendu de la réunion (9 octobre 2017 du S.I.E.S :Syndicat des Lycées et Collège de Blaye). La compétence des transports scolaires a été transférée à la Nouvelle Région Aquitaine et il y a toujours 18 lignes de bus scolaires pour les Blayais (6 pour Hébrard et 12 pour Transhorizon).

Un exercice de sécurité dans les bus, pour les élèves de 6ème des Collèges Vauban et Jeanne d'Arc doit avoir lieu le 14 novembre prochain, de 9h à 12h, en collaboration avec les gendarmes et les pompiers de Blaye.

Les 3 établissements secondaires publics ont acquis en matériel d'équipement: 25 000 € (Lycée J.Rudel), 10 000 € (Lycée Professionnel) et 15 000 € (Collège Vauban).

L'achat d'un nouvel ordinateur plus performant pour le travail administratif du S.I.E.S. a été voté. Une convention a été signée entre le S.I.E.S et les 3 établissements publics.

Un transfert de propriétés a été demandé au Département qui a la compétence des Collèges

(parcelles où sont construits le Collège Vauban et la SEGPA et qui sont toujours la propriété du S.I.E.S). Une réunion a eu lieu en mai 2017...Affaire à suivre ... De même pour un projet d'extension foncière du Lycée Jaufré Rudel pour lequel une rencontre Région/Lycée / SIES doit avoir lieu.

Mme Germain signale la bonne avancée du Magazine local.

M.Venancy annonce que les travaux de voirie (S.C.R.E.G) Route de Beaumont, commenceront le 27 novembre prochain et demande à M. Picard de s'occuper des travaux du Port.

Mme Braud avertit de la très certaine suppression des T.A.P., à la rentrée de septembre 2018, pour toutes les communes de la C.C.B.

(Ces Temps d'Activités Périscolaires auront coûté à Plassac, pour l'année 2016, 17 349,93 € , c'est-à-dire 289,17 €/enfant, avec une prise en charge de la C.A.F., de seulement 50 € /enfant).

Il faut attendre l'avis du prochain Conseil d'Ecole, qui réunit Enseignants, Parents élus et Elus (9 novembre) pour connaître les souhaits de toutes les parties concernées au sujet des Tap, de la semaine de 4 jours ou 4 jours et demi et d'éventuels changements d'horaires internes à Plassac.

Le Conseil Municipal devra ensuite valider ou non ces choix , afin de les transmettre à l'I.E.N, pour obtention d'une dérogation auprès des Services Académiques pour le 31 mars 2018....afin de finaliser la rentrée de septembre 2018.

Mme Braud parle ensuite de l'activité Médiation animalière, dont bénéficient les élèves de CE2, CM1 et CM2. Le chien Marley vient à l'école pour travailler avec les enfants, et sa maîtresse intervient pour leur apprendre comment se comporter avec un animal et le respecter.

Mmes Goutte et Braud ont assisté à la réunion de présentation aux parents,de la maîtresse et de son chien.

Mme le Maire lève la séance à 22 heures.

La Secrétaire de séance,
M-C Braud .